

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2008

Monsieur GILBERT salue les membres présents.
Il procède à la lecture du compte-rendu du 6 Mai 2008.
L'Assemblée approuve ce compte-rendu.

Guillaume SABOT est nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION

- Création des postes du personnel crèche de Bourg-Argental transféré à la CCMP

Monsieur le Président explique que suite au transfert de la compétence crèches à la Communauté de Communes des Monts du Pilat, il est nécessaire de transférer le personnel de la crèche de Bourg-Argental.

Pour cela, après avis favorable de la CAP et du CTP du centre de gestion de la Loire, les postes du personnel crèche doivent être créés au sein de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le personnel de la crèche regroupe actuellement 11 personnes.

L'assemblée approuve la création des 11 postes de personnel crèche de Bourg-Argental.

- Ouverture du régime indemnitaire à la filière sociale

M. GILBERT rappelle que le personnel de la crèche de Bourg-Argental doit être transféré et intégré par la Communauté de Communes des Monts du Pilat à compter du 1^{er} juillet prochain.

De par la prise de compétence crèches, il est nécessaire d'ouvrir le régime indemnitaire correspondant à la filière.

Monsieur le Président précise que les conditions de rémunération doivent être appliquées comme précédemment.

L'assemblée accepte l'ouverture du régime indemnitaire à la filière sociale.

ECONOMIE

- Avenant à la convention d'occupation à titre précaire et révocable établie par la CCMP et l'entreprise CATA OUTILS

M. GILBERT rappelle que l'entreprise CATA OUTILS louait jusqu'à présent une unité de l'atelier relais sur la Commune de St-Genest-Malifaux. Une convention d'occupation à titre précaire et révocable avait été établie pour une durée de 23 mois.

Cette convention se termine le 5 août 2009.

Par jugement du 25 avril 2008, le Tribunal du Commerce du Puy-en-Velay a confirmé la cession de l'Ets CATA OUTILS à la Société BRICOBJECTIF.

Dans ce cadre il est nécessaire d'établir un avenant à la convention pour le changement de société. Toutes les autres conditions de la convention restent inchangées.

L'assemblée approuve l'avenant à la convention d'occupation à titre précaire.

TOURISME

- Choix de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre du Syndicat d'Initiatives du Bessat et du siège de l'Espace Nordique

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a le projet d'installer le Syndicat d'Initiatives du Bessat et le siège de l'Espace Nordique dans le même local, appartenant à la Communauté de Communes et actuel local de l'Espace Nordique au Bessat.

Le montant estimatif de l'investissement (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à 64 000 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre, car il y a changement de destination du bâtiment et création d'un établissement recevant du public.

L'assemblée approuve le lancement de la consultation en marché à procédure adaptée étant donné le coût estimé de maîtrise d'œuvre.

CULTURE-SOCIAL

- Information sur le choix des maîtres d'œuvre pour les crèches de Planfoy et Jonzieux

Jean GILBERT explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 juin pour choisir les maîtres d'œuvre pour les marchés suivants :

- réhabilitation d'un bâtiment ancien en crèche sur la commune de Jonzieux ;
- construction d'une crèche de qualité environnementale sur la commune de Planfoy.

Charles-Erick BARRALON précise qu'une demande de renseignement complémentaire a été faite et que le choix des maîtres d'œuvre devrait être connu début de semaine prochaine.

Jean GILBERT insiste sur l'utilisation de matériaux bois dans ces projets.

DIVERS

- CTD Pilat : Aménagement du Syndicat d'Initiatives du Bessat et du siège de l'Espace Nordique

M. GILBERT explique que la Communauté de Communes souhaite déposer un dossier dans le cadre du CTD Pilat signé avec le Conseil Général de la Loire pour le dossier « Aménagement du Syndicat d'Initiatives du Bessat et du siège de l'Espace Nordique » sur la fiche action 3152 (Améliorer les conditions d'accueil et d'information touristique)

Le montant prévisionnel est de 64 000 € HT.

La demande de subvention s'élève à 50 % soit 32 000 €.

L'assemblée approuve le dépôt du dossier dans le cadre du CTD.

ELEMENT AJOUTE

- Proposition de candidature à l'appel à projets FEDER

M. GILBERT rappelle que dans le cadre du programme FEDER 2007-2013, l'Etat et la Région proposent un appel à projets sur le thème du tourisme : « Développer l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts, sur l'innovation et le développement durable »

La réponse aux Appels à projets sera la seule façon de prétendre aux aides FEDER.

La date limite de réponse est le 30 juin 2008.

→ Après consultation du Parc naturel régional du Pilat et des Communautés de Communes du territoire, il est proposé de présenter un dossier commun.

Le développement durable doit être le fil conducteur des actions.

M. GILBERT propose que le projet soit porté par le Parc naturel régional du Pilat sur les bases d'un projet territorial Pilat.

Les dossiers doivent être susceptibles de démarrer dans les 3 mois après validation et être réalisées dans les 2 ans.

La subvention peut aller jusqu'à 50%.

Nicolas FAURE explique que plusieurs thèmes sont pré-identifiés : aménagement des sites remarquables, tourisme et handicap, préoccupations environnementales et sociales...

La Communauté de Communes pourrait intégrer 3 projets au sein de la démarche globale Pilat :

→ 1^{er} projet : ingénierie : étude portant sur la création d'une véloroute-voie verte sur le territoire des Monts du Pilat comme projet porteur de développement touristique.

Orientations de l'étude souhaitée :

- opportunité de création d'un tel équipement sur le territoire,
- retombées économiques attendues,
- faisabilité technique,
- déploiement sur le territoire (partenariat public-privé, boucles cyclo...)

→ 2^{ème} projet : ingénierie : réalisation d'inventaires du patrimoine vernaculaire (propre au Pays) pour une mise en tourisme

- Petit patrimoine : à caractère architectural, culturel, historique, naturel, environnemental... (patrimoine hydraulique, calvaires, murets en pierre, fours à pain, sites naturels, etc...)

Orientations souhaitées :

- Inventaire
- Création d'itinéraires, signalisation de sentiers thématiques, valorisation de différents sites patrimoniaux
- Développement d'une offre touristique nouvelle et complémentaire
- Suppression de points noirs dégradants la qualité architecturale et paysagère

→ 3^{ème} projet : investissements : réalisation d'aménagements pour l'accessibilité au plus grand nombre de sites de compétence tourisme communautaire

Dans le cadre d'un *développement d'un réseau tourisme handicap sur le Pilat*

Objectif :

- Répondre aux principes d'un tourisme durable accessible au plus grand nombre

Guillaume SABOT et Monique VIGOUROUX rappellent que le Parc avait lancé un recensement du petit patrimoine auprès de toutes les communes.

Thérèse MAISSE précise qu'il s'agissait du patrimoine religieux.

Ce recensement pourra servir à ce dossier.

L'assemblée approuve la candidature à l'appel à projet FEDER.

La séance est levée à 20h15.